



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 mai 2026

### Enseignement supérieur : lancement de la 1ère édition du Prix de thèse du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire lance en 2026 la première édition de son Prix de thèse. À cette occasion, deux distinctions seront créées afin de récompenser des travaux de recherche doctorale dont les résultats contribuent à l'appui aux politiques publiques conduites par le ministère.

#### Deux prix pour valoriser les parcours doctoraux et la formation par la recherche scientifique

Le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA) institue en 2026 deux prix de thèse destinés à récompenser les auteurs de thèses de doctorat dont les résultats contribuent directement à l'appui aux politiques publiques portées par le ministère dans l'ensemble de ses champs de compétence : agriculture, agro-alimentaire, forêt-bois, paysage, vétérinaire.

- **Le Prix de thèse « Enseignement Supérieur Agricole (ESA) »** : qui récompensera les thèses encadrées ou co-encadrées par un enseignant-chercheur du ministère. Jusqu'à quatre lauréats pourront être distingués. En complément, un prix spécial sera attribué à un jeune chercheur issu d'un cursus de formation de l'enseignement agricole.
- **Le Prix de thèse « Parcours Doctoral au MAASA »** : qui récompensera les agents du MAASA issus des corps des IPEF, IAE et ISPV ayant bénéficié d'une affectation dédiée à la réalisation d'une thèse de doctorat (dispositif de « formation complémentaire par la recherche – FCPR) du MAASA). Jusqu'à trois lauréats pourront être distingués.

Ces deux prix de thèse visent à mettre en lumière l'excellence des travaux de recherche réalisés au sein du ministère, la richesse de son réseau scientifique, ainsi que la qualité des parcours de formation de la recherche.

#### Conditions de candidature et modalités de dépôt

Le prix est ouvert aux docteurs ayant soutenu leur thèse en France entre le **1er janvier 2024** et le **1er juin 2026**. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **15 juin 2026 à minuit**.

Le règlement complet pour les deux prix de thèse est disponible en ligne :

[https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/document\\_administratif-ac933aff-6338-49f1-8ff9-32b0cebc27c0](https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/document_administratif-ac933aff-6338-49f1-8ff9-32b0cebc27c0)

Les candidatures doivent être déposées exclusivement en ligne via la plateforme dédiée :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/prix-de-these-du-maasa-2026>

## Une remise des prix à l'occasion de la première Journée des doctorants du MAASA

La cérémonie de remise des prix se tiendra le **24 septembre 2026** à Paris à l'occasion de la première Journée des doctorants du MAASA. Cet événement réunira la communauté des doctorants et des jeunes chercheurs en lien avec le ministère. Les lauréats auront l'occasion de présenter leurs travaux et participeront à une table ronde consacrée aux opportunités d'emplois/carrières post-thèse notamment au sein du ministère.

### Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv